

Procès-verbal du conseil de la
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ESPRIT

SÉANCE ORDINAIRE DU 14 JANVIER 2019

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC MONTCALM
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ESPRIT**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 14 janvier 2019 à 20 h, à la Mairie située au 21 rue Principale à Saint-Esprit, sous la présidence de monsieur Michel Brisson, maire.

À laquelle sont présents :

- Claude Gosselin, conseiller district # 1
- Ricky Soly, conseiller district # 2
- Sandra Cardin, conseillère district # 3
- Richard Pitre, conseiller district # 4
- Ginette Brien, conseillère district # 5
- Maxime Villemare, conseiller district # 6

Madame Caroline Aubertin, directrice générale et secrétaire-trésorière, est présente et agit comme secrétaire de la séance.



OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le quorum étant constaté, le président monsieur Michel Brisson, maire, déclare la présente séance ouverte.



1. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

OUVERTURE DE LA SÉANCE

1. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
2. ADOPTION DE PROCÈS-VERBAUX
 - 2.1 Procès-verbaux de la séance ordinaire du 3 décembre 2018
 - 2.1 Procès-verbaux de la séance extraordinaire du 19 décembre 2018
 - 2.2 Procès-verbaux de la séance extraordinaire sur le budget du 19 décembre 2018
3. APPROBATION DES COMPTES
 - 3.1 Comptes à payer
4. CORRESPONDANCE
5. DÉPÔT DE RAPPORTS
 - 5.1 Dépôt du rapport du service de l'aménagement – liste des permis émis ou refusés (décembre 2018) et rapport annuel 2018
 - 5.2 Dépôt du rapport annuel de la Stratégie d'économie d'eau potable sur l'année 2017 (SQEEP)
 - 5.3 Dépôt de déclaration des intérêts pécuniaires
 - 5.4 Rapport sur le dépôt de la liste des contrats sur le site Internet de la municipalité
6. PÉRIODE DE QUESTIONS
7. AFFAIRES DIVERSES
 - 7.1 Permanence de Mélanie Marchand au poste d'inspectrice municipale
 - 7.2 Motion de remerciements adressés aux brigadières
 - 7.3 Nomination d'un maire suppléant à la MRC de Montcalm
 - 7.4 Avis de motion et dépôt du Règlement 624-2019 amendant le Règlement 623-2018 et concernant le budget et la taxation de l'exercice fiscal 2019 et imposant une taxe spéciale pour des travaux à la branche 4 du ruisseau St-Jean et une compensation pour services municipaux
 - 7.5 Adjudication du contrat - Étude géotechnique et caractérisation environnementale sur divers chemins
 - 7.6 Mandat pour la refonte du site Web de la municipalité
 - 7.7 Mandat à SMI Performance – Gestion de la performance opérationnelle – Implantation
 - 7.8 Adhésions, cotisations et contributions 2019
 - 7.9 Dons récurrents aux organismes de bienfaisance pour 2019
 - 7.10 Adoption du budget révisé 2018 de l'OMH de Saint-Esprit
 - 7.11 Autorisation de signature – Entente avec la Société canadienne de la Croix-Rouge
 - 7.12 Résolution autorisant les procédures légales dans le cas de non-paiement de taxes
 - 7.13 Participation à la 11^e édition du tournoi de golf de l'Association Carrefour Famille Montcalm (ACFM)
 - 7.14 Participation à la 8^e édition de la soirée Vins et fromages des Scouts de Sainte-Julienne
 - 7.15 Soutien de la municipalité à la Semaine nationale de la prévention du suicide (SPS)
8. VARIA

LEVÉE DE LA SÉANCE

Considérant que les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour de la séance.

Procès-verbal du conseil de la
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ESPRIT

SÉANCE ORDINAIRE DU 14 JANVIER 2019

2019-01-001

IL EST **PROPOSÉ** PAR : Maxime Villemaire
ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (6) :

D'ADOPTER l'ordre du jour de la présente séance comme présenté.

ADOPTÉE.

~~~~~

**2. ADOPTION DE PROCÈS-VERBAUX**

**2.1 Procès-verbaux de la séance ordinaire du 3 décembre 2018**

**Considérant** que le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 décembre 2018 a été remis aux élus au moins 72 heures avant la présente séance, comme requis à l'article 148 du *Code municipal du Québec*;

**Considérant** que les membres du conseil déclarent l'avoir reçu et lu.

2019-01-002

IL EST **PROPOSÉ** PAR : Claude Gosselin  
ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (6) :

**D'ADOPTER** le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 décembre 2018 comme présenté.

**ADOPTÉE.**

~~~~~

2.1 Procès-verbaux de la séance extraordinaire du 19 décembre 2018

Considérant que le procès-verbal de la séance extraordinaire du 19 décembre 2018 a été remis aux élus au moins 72 heures avant la présente séance, comme requis à l'article 148 du *Code municipal du Québec*;

Considérant que les membres du conseil déclarent l'avoir reçu et lu.

2019-01-003

IL EST **PROPOSÉ** PAR : Claude Gosselin
ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (6) :

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance extraordinaire du 19 décembre 2018 comme présenté.

ADOPTÉE.

~~~~~

**2.2 Procès-verbaux de la séance extraordinaire sur le budget du 19 décembre 2018**

**Considérant** que le procès-verbal de la séance extraordinaire sur le budget du 19 décembre 2018 a été remis aux élus au moins 72 heures avant la présente séance, comme requis à l'article 148 du *Code municipal du Québec*;

**Considérant** que les membres du conseil déclarent l'avoir reçu et lu.

2019-01-004

IL EST **PROPOSÉ** PAR : Claude Gosselin  
ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (6) :

**D'ADOPTER** le procès-verbal de la séance extraordinaire sur le budget du 19 décembre 2018 comme présenté.

**ADOPTÉE.**

~~~~~

Procès-verbal du conseil de la
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ESPRIT

SÉANCE ORDINAIRE DU 14 JANVIER 2019

3. APPROBATION DES COMPTES

3.1 Comptes à payer

Considérant que les listes des comptes payés et à payer au 10 janvier 2019 ont été rendues disponibles aux membres du conseil au moins 72 heures avant la présente séance, comme requis à l'article 148 du *Code municipal du Québec*.

2019-01-005

IL EST PROPOSÉ PAR : Richard Pitre
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

D'ADOPTER les comptes énumérés dans la liste des comptes à payer au 10 janvier 2019 totalisant **184 323.48 \$** et d'en autoriser les paiements.

Comme mentionné en préambule, la directrice générale et secrétaire-trésorière a déposé le rapport des dépenses incompressibles payées, au 10 janvier 2019, par chèques ou par Accès D, dépenses qu'elle a autorisées depuis le dépôt du dernier rapport et selon sa délégation de compétence ou qui ont été autorisées par résolution lors de la séance précédente, soit un montant de **2 511.57 \$**. Le conseil reconnaît en avoir pris connaissance par le dépôt dudit rapport et en approuve le paiement.

ADOPTÉE.

~~~~~

**4. CORRESPONDANCE**

Le maire indique que la correspondance transmise aux élus par courriel fait état de celle reçue en date du 21 décembre 2018.

~~~~~

5. DÉPÔT DE RAPPORTS

5.1 Dépôt du rapport du service de l'aménagement – liste des permis émis ou refusés (décembre 2018) et rapport annuel 2018

DÉPÔT

La directrice générale et secrétaire-trésorière dépose au conseil le rapport du directeur des infrastructures et de l'aménagement concernant la liste des permis émis ou refusés pour le mois de décembre 2018 ainsi que le rapport annuel 2018.

~~~~~

**5.2 Dépôt du rapport annuel de la Stratégie d'économie d'eau potable sur l'année 2017 (SQEEP)**

DÉPÔT

Conformément à la Stratégie d'économie d'eau potable, la directrice générale et secrétaire-trésorière dépose au conseil municipal le rapport annuel de la stratégie d'économie d'eau potable, dont celui-ci dresse un bilan sommaire de l'usage de l'eau potable du réseau de distribution de la municipalité de Saint-Esprit pour l'année 2017.

~~~~~

5.3 Dépôt de déclaration des intérêts pécuniaires

DÉPÔT

La directrice générale et secrétaire-trésorière mentionne que la conseillère Sandra Cardin a déposé sa déclaration d'intérêts pécuniaires se conformant ainsi à l'article 360.1 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités.

~~~~~

Procès-verbal du conseil de la  
**MUNICIPALITÉ DE SAINT-ESPRIT**

SÉANCE ORDINAIRE DU 14 JANVIER 2019

**5.4 Rapport sur le dépôt de la liste des contrats sur le site Internet de la municipalité**

**DÉPÔT**

En conformité avec l'article 961.4 du Code municipal du Québec, la municipalité a publié sur son site Internet avant le 31 janvier 2019, la liste de tous les contrats comportant une dépense de plus de 2 000 \$ avec un même contractant, passés au cours du dernier exercice financier complet précédent (dans le présent cas, l'exercice 2018), lorsque l'ensemble de ces contrats comporte une dépense totale de plus de 25 000 \$.

~~~~~

6. PÉRIODE DE QUESTIONS

La période de questions est consacrée aux questions des personnes présentes dans l'assemblée.

~~~~~

**7. AFFAIRES DIVERSES**

**7.1 Permanence de Mélanie Marchand au poste d'inspectrice municipale**

**Considérant** la résolution d'embauche 2018-03-062 de Mme Marchand au poste d'inspectrice municipale;

**Considérant** la période de probation prévue de 840 heures comme stipulé à l'article 4.04 de la convention collective;

**Considérant** le rapport positif de M. Boileau, directeur des infrastructures et de l'aménagement et de Mme Aubertin, directrice générale et secrétaire-trésorière.

**2019-01-006**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Sandra Cardin  
**ET RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (6) :

**DE NOMMER** Mme Marchand permanente au poste d'inspectrice municipale.

**ADOPTÉE.**

~~~~~

7.2 Motion de remerciements adressés aux brigadières

Considérant qu'il était primordial d'assurer la sécurité des écoliers marcheurs sur le chantier du pont du village par des brigadières, pour la durée des travaux.

2019-01-007

IL EST PROPOSÉ PAR : Ginette Brien
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

DE REMERCIER les brigadières qui ont effectué l'accompagnement sécuritaire des écoliers lors des travaux au pont du village.

ADOPTÉE.

~~~~~

**7.3 Nomination d'un maire suppléant à la MRC de Montcalm**

**2019-01-008**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Richard Pitre  
**ET RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (6) :

Que les conseillers Claude Gosselin, Ricky Soly, Sandra Cardin, Richard Pitre, Ginette Brien et Maxime Villemare puissent remplacer le maire lors de son absence aux différentes activités de la

Procès-verbal du conseil de la  
**MUNICIPALITÉ DE SAINT-ESPRIT**

SÉANCE ORDINAIRE DU 14 JANVIER 2019

MRC. L'élu municipal priorisé sera celui qui est nommé maire suppléant au conseil de la municipalité pour cette période.

**DE TRANSMETTRE** cette résolution à la MRC de Montcalm.

**ADOPTÉE.**

~~~~~

7.4 Avis de motion et dépôt du Règlement 624-2019 amendant le Règlement 623-2018 et concernant le budget et la taxation de l'exercice fiscal 2019 et imposant une taxe spéciale pour des travaux à la branche 4 du ruisseau St-Jean et une compensation pour services municipaux

AVIS DE MOTION

Avis de motion est par la présente donné par Ricky Soly, conseiller, à l'effet que le *Règlement 624-2019 amendant le Règlement 623-2018 concernant le budget et la taxation de l'exercice fiscal 2019 et imposant une taxe spéciale pour des travaux à la branche 4 du ruisseau St-Jean et une compensation pour services municipaux* sera adopté lors d'une séance ultérieure, et qu'il a pour objet :

- L'imposition d'une taxe de secteur pour les travaux de nettoyage et de réparation de la branche 4 du cours d'eau St-Jean;
- L'imposition d'une compensation pour services municipaux aux propriétaires d'immeubles visés au paragraphe 5 de l'article 204 de la *Loi sur la fiscalité municipale*.

Une copie du projet de Règlement 624-2019 a été remise à tous les élus (article 148 du *Code municipal du Québec*) au moins 72 heures avant la présente séance et est disponible pour les gens dans la salle, et que, de plus, un dépôt est fait séance tenante, comme il en est prévu à l'article 445 du *Code municipal du Québec*.

~~~~~

**7.5 Adjudication du contrat - Étude géotechnique et caractérisation environnementale sur divers chemins**

**Considérant** la résolution 2018-12-354 autorisant l'appel d'offres sur invitation pour une étude géotechnique;

**Considérant** le résultat des deux (2) soumissions reçues et dont l'ouverture a eu lieu le 14 janvier 2019 à 10 h 1 concernant l'étude géotechnique et la caractérisation environnementale sur divers chemins;

**Considérant** les résultats suivants (taxes incluses) :

- *Solmatech* 24 984.07 \$
- *ABS* 32 307.79 \$

**Considérant** la recommandation de *Parallèle 54* du 14 janvier 2019, qui a effectué l'analyse de la conformité de la soumission la plus basse.

**2019-01-009**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Claude Gosselin

**ET RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (6) :

**D'ADJUGER** à *Solmatech* le mandat d'élaboration d'une étude géotechnique et une caractérisation environnementale sur divers chemins.

**D'AFFECTER** cette dépense aux activités de fonctionnement, poste budgétaire **02-32000-411** et d'en autoriser le paiement. Cette dépense sera financée par un règlement d'emprunt qui sera confectionné ultérieurement.

**ADOPTÉE.**

Procès-verbal du conseil de la  
**MUNICIPALITÉ DE SAINT-ESPRIT**

SÉANCE ORDINAIRE DU 14 JANVIER 2019

~~~~~

7.6 Mandat pour la refonte du site Web de la municipalité

Considérant que le site Web actuel de la municipalité est désuet et difficilement malléable;

Considérant l'offre de service du 29 octobre 2018 par l'entreprise Blanko.

2019-01-010

IL EST PROPOSÉ PAR : Sandra Cardin
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

DE MANDATER l'entreprise Blanko pour la refonte du site web de la municipalité, et ce, pour la somme de **20 460 \$ plus taxes** tel que soumis à la proposition du 29 octobre 2018.

D'AFFECTER cette dépense aux activités de fonctionnement au poste budgétaire **02-13000-349** et d'en autoriser le paiement.

ADOPTÉE.

~~~~~

**7.7 Mandat à SMI Performance – Gestion de la performance opérationnelle – Implantation**

**Considérant** le mandat réalisé dernièrement par la firme *SMI Performance* pour un diagnostic sur la gestion de la performance organisationnelle;

**Considérant** l'offre de service numéro 181203 de la firme *SMI Performance* du 3 décembre 2018, pour les travaux publics, les loisirs et l'administration, sur l'implantation personnalisée, au coût de 9 200 \$ plus taxes.

2019-01-011

IL EST PROPOSÉ PAR : Ricky Soly  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

**D'ENTÉRINER** le mandat d'implantation octroyé à la firme *SMI Performance* pour l'implantation, comme décrit à l'offre de service du 3 décembre 2018, et ce, pour la somme forfaitaire de **9 200 \$ plus taxes** et tous autres frais connexes tel que prévu à l'offre de service numéro 181203.

**D'AFFECTER** cette dépense aux activités de fonctionnement, poste budgétaire **02-16000-419** et d'en autoriser le paiement.

**ADOPTÉE.**

~~~~~

7.8 Adhésions, cotisations et contributions 2019

2019-01-012

IL EST PROPOSÉ PAR : Ginette Brien
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

DE RENOUVELER les adhésions, les cotisations et les contributions auprès des organismes suivants:

- Fédération Québécoise des municipalités du Québec au montant de **2 268.74 \$ plus taxes** incluant le service en ressources humaines et relations du travail (poste budgétaire **02-13000-494**);
- Québec municipal au montant d'environ **280 \$ plus taxes** (poste budgétaire **02-13000-494**);
- Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ) au montant de **1 599 \$ plus taxes** (abonnement et assurance) (poste budgétaire **02-13000-494**);
- Corporation des officiers municipaux en bâtiment et en environnement du Québec (COMBEQ) au montant d'environ **375 \$ plus taxes** (poste budgétaire **02-61000-494**);

Procès-verbal du conseil de la
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ESPRIT

SÉANCE ORDINAIRE DU 14 JANVIER 2019

- Tourisme Lanaudière – Lanaudière/rapprochez-vous au montant de **260 \$** plus taxes (poste budgétaire **02-62200-494**);
- Organisme bassin versant CARA au montant de **200 \$** (poste budgétaire **02-13000-494**);
- Oser-jeune/CREVALE au montant de **50 \$** (poste budgétaire **02-13000-494**);
- Loisir et sport Lanaudière au montant de **75 \$** (poste budgétaire **02-70150-494**);
- Société mutuelle de Prévention inc., un montant d'environ 1 300 \$ taxes nettes (première facture reçue couvrant janvier à juin 2019 au montant de **632.57 \$** taxes incluses) pour l'année 2019 à verser en deux versements et payables lors de la réception des demandes de paiements (poste budgétaire **02-13000-419**);
- Maison des jeunes au montant de **5 600 \$** (poste budgétaire **02-70290-970**);
- Les Fleurons du Québec au montant d'environ **510,49 \$** (poste budgétaire **02-62200-494**);
- Fabrique de Saint-Esprit :
 - Feuilleton paroissial de la Fabrique de Saint-Esprit au montant de **150 \$** (poste budgétaire **02-13000-349**);
 - Fête du patron du 2 juin 2019 / vin d'honneur au montant de **175 \$** (poste budgétaire **02-19000-991**);
 - Fête des bénévoles du 28 avril 2019 au montant de **200 \$** (poste budgétaire **02-19000-991**).

D'AUTORISER la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer pour et au nom de la municipalité les contrats concernés et d'effectuer le paiement de ces renouvellements.

D'AFFECTER ces dépenses aux activités de fonctionnement, soit selon les postes budgétaires inscrits ci-haut, et d'en autoriser le paiement.

ADOPTÉE.



7.9 Dons récurrents aux organismes de bienfaisance pour 2019

2019-01-013

IL EST PROPOSÉ PAR : Maxime Villemaire
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

D'AUTORISER les dons **2019**, aux organismes de bienfaisance suivants :

✓ Fondation Hôpital Sainte-Justine	50 \$
✓ Société canadienne de la sclérose en plaques Lanaudière	50 \$
✓ Centre de prévention du suicide Lanaudière	50 \$
✓ Fondation canadienne du Rein	50 \$
✓ Diabète Québec	50 \$
✓ Société canadienne du cancer (campagne de la jonquille)	50 \$
✓ Société d'Alzheimer Lanaudière	50 \$
✓ Procure (cancer de la prostate)	100 \$
✓ Fondation du cancer du sein du Québec	100 \$
✓ La Fondation des maladies du cœur	100 \$
✓ Opération nez rouge	100 \$
✓ Groupe Entraide et Amitié Saint-Esprit	150 \$
✓ La guignolée (Saint-Vincent-de-Paul)	300 \$

Toutefois, lorsqu'une demande de don (pour les organismes de bienfaisance) sera effectuée auprès de la MRC de Montcalm, la municipalité de Saint-Esprit sera dispensée de contribuer.

D'AFFECTER ces dépenses aux activités de fonctionnement, poste budgétaire **02-19000-991**, et d'en autoriser le paiement.

ADOPTÉE.



7.10 Adoption du budget révisé 2018 de l'OMH de Saint-Esprit

Procès-verbal du conseil de la
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ESPRIT

SÉANCE ORDINAIRE DU 14 JANVIER 2019

2019-01-014

IL EST PROPOSÉ PAR : Richard Pitre
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

D'ADOPTER le budget révisé de l'OMH de Saint-Esprit daté du 4 décembre 2018 augmentant ainsi la contribution annuelle de la municipalité de Saint-Esprit à **1 727 \$** au lieu de 1 227 \$.

D'AUTORISER le paiement pour l'année 2018, soit **500 \$**, couvrant les budgets révisés.

D'AFFECTER cette dépense aux activités de fonctionnement, poste budgétaire **02-52000-960** et d'en autoriser le paiement.

ADOPTÉE.



7.11 Autorisation de signature – Entente avec la Société canadienne de la Croix-Rouge

2019-01-015

IL EST PROPOSÉ PAR : Claude Gosselin
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

D'AUTORISER la maire et la directrice générale à signer pour et au nom de la municipalité une entente avec la Société canadienne de la Croix-Rouge portant sur les services aux sinistrés et d'une durée de trois ans.

D'AUTORISER le paiement de la contribution annuelle 2019-2020 au montant de **343,91 \$**.

D'AFFECTER cette dépense aux activités de fonctionnement, poste budgétaire **02-23000-991** et d'en autoriser le paiement.

ADOPTÉE.



7.12 Résolution autorisant les procédures légales dans le cas de non-paiement de taxes

Considérant que la directrice générale et secrétaire-trésorière dépose au conseil la liste des immeubles dont les propriétaires n'ont pas acquitté leurs comptes de taxes pour 2016, 2017 et 2018;

Considérant l'envoi d'un avis final le 22 novembre 2018 aux propriétaires d'immeubles qui n'ont pas acquitté leurs comptes de taxes pour 2016, 2017 et 2018 afin que ceux-ci s'acquittent au minimum des taxes dues de 2016, ainsi que les intérêts cumulés jusqu'à ce jour qui figurent dans leur dossier.

2019-01-016

IL EST PROPOSÉ PAR : Sandra Cardin
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

DE TRANSMETTRE à nos procureurs la liste préparée par l'administration municipale des personnes endettées pour taxes qui n'auront pas acquitté toutes sommes dues pour les années 2018 et avant.

Que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante pour valoir à toutes fins que de droit.

ADOPTÉE.



7.13 Participation à la 11^e édition du tournoi de golf de l'Association Carrefour Famille Montcalm (ACFM)

Considérant la tenue de la 11^e édition du tournoi de golf de l'Association Carrefour Famille Montcalm.

Procès-verbal du conseil de la
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ESPRIT

SÉANCE ORDINAIRE DU 14 JANVIER 2019

2019-01-017

IL EST PROPOSÉ PAR : Maxime Villemaire
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

D'AUTORISER quatre (4) élus à représenter la municipalité lors de la 11^e édition du tournoi de golf de l'Association Carrefour Famille Montcalm qui se tiendra le 30 mai 2019 au *Club de golf Montcalm*. Monsieur Richard Pitre, conseiller, est responsable de former l'équipe représentant la municipalité et d'informer les organisateurs des noms des personnes inscrites.

Le coût pour l'inscription au montant de **185 \$** chacun, incluant le golf et le souper, est à la charge de la municipalité.

D'AFFECTER cette dépense aux activités de fonctionnement, poste budgétaire **02-11000-310** et d'en autoriser le paiement.

ADOPTÉE.



7.14 Participation à la 8^e édition de la soirée Vins et fromages des Scouts de Sainte-Julienne

Considérant la réception de l'invitation de la municipalité de Sainte-Julienne pour la 8^e édition de la soirée *Vins et fromages des Scouts de Sainte-Julienne* qui aura lieu le 2 février 2019;

Considérant que le scoutisme appuie l'entraide, la débrouillardise et la confiance en soi d'une centaine de jeunes de chez nous.

2019-01-018

IL EST PROPOSÉ PAR : Ginette Brien
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

D'AUTORISER monsieur Brisson, maire, à représenter la municipalité lors de cette 8^e édition de la soirée *Vins et fromages des Scouts de Sainte-Julienne* qui aura lieu le 2 février prochain à l'école Havre-Jeunesse.

Le coût du billet, au montant de **95 \$**, est à la charge de la municipalité. Le coût du billet de la conjointe de monsieur Brisson est à la charge de ce dernier.

D'AFFECTER cette dépense aux activités de fonctionnement, poste budgétaire **02-11000-310** et d'en autoriser le paiement.

ADOPTÉE.



7.15 Soutien de la municipalité à la Semaine nationale de la prévention du suicide (SPS)

Considérant que dans Lanaudière, annuellement, quelque 80 personnes décèdent par suicide;

Considérant que chaque année, plus de 130 Lanaudoises et Lanaudois sont hospitalisés à la suite d'une tentative de suicide, et ce, sans compter ceux et celles qui sont hospitalisés sous un autre prétexte ou qui ne consultent pas de médecin;

Considérant que *Le Centre de prévention du suicide de Lanaudière (CPSL)* est le seul organisme reconnu et soutenu par le *Centre intégré de santé et de services sociaux de Lanaudière* pour intervenir spécifiquement sur la problématique du suicide. Dans la dernière année, il a répondu à plus de 3 300 appels de personnes en détresse, endeuillées par suicide ou inquiètes pour un proche suicidaire;

Considérant que la *Semaine nationale de la prévention du suicide (SPS)*, orchestrée chaque année dans Lanaudière par le CPSL, a pour but de sensibiliser la population à la cause, de vaincre les tabous et de soutenir les milieux touchés par la problématique.

Procès-verbal du conseil de la
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ESPRIT

SÉANCE ORDINAIRE DU 14 JANVIER 2019

2019-01-019

IL EST PROPOSÉ PAR : Claude Gosselin
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

DE RECONNAITRE, dans le cadre de la *Semaine nationale de prévention du suicide*, la problématique du suicide et son ampleur et contribuer à l'effort collectif en prévention du suicide en réalisant des activités diverses telles que l'installation d'affiches promotionnelles, annonces sur les réseaux sociaux, etc.

ADOPTÉE.

~~~~~

**8. VARIA**

Aucun sujet.

*Je soussigné, en ma qualité de secrétaire-trésorière, déclare qu'il y a des crédits disponibles pour payer les dépenses ci-dessus autorisées par le conseil.*

**- Original signé -**

*Caroline Aubertin,  
Directrice générale et secrétaire-trésorière*

~~~~~

LEVÉE DE LA SÉANCE

À 20 h 53, l'ordre du jour est épuisé et plus aucune question n'émane des personnes présentes dans la salle.

2019-01-020

IL EST PROPOSÉ PAR : Richard Pitre
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

DE CLORE et lever la présente séance.

ADOPTÉE.

~~~~~

**- Original signé -**

*Michel Brisson  
Maire et  
Président d'assemblée*

**- Original signé -**

*Caroline Aubertin  
Directrice générale et  
secrétaire-trésorière*

*Je, Michel Brisson, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.*

**- Original signé -**

*Michel Brisson,  
Maire et Président d'assemblée*